



NON-OPPOSITION A DÉCLARATION PRÉALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

ARRETE N° 2026-33

DOSSIER N° DP 053 219 26 00001
Déposé le 06/01/2026

Affichage avis de dépôt : 06/01/2026

De M. CRETOIS Vincent
Demeurant 11 rue de Chérumé 53100
Saint-Georges-Buttavent
Pour Création d'un bûcher en bardage bois
de 9.6 m2.
Sur un 11 rue de Chérumé 53100
Terrain sis Saint-Georges-Buttavent - WI 110

Le Maire,

- Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
- Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 421-4, R. 421-17 et suivants, R. 423-1 et suivants,
- Vu le décret n°2016-6 du 05 janvier 2016 relatif à la durée de validité des autorisations d'urbanisme,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 04 février 2020 par Mayenne Communauté et mis à jour en février 2023,
- Considérant que le projet objet de la demande consiste en la création d'un bûcher en bardage bois de 9.6 m2 sur la parcelle WI 110.

ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Fait à Saint-Georges-Buttavent,
Le 26 janvier 2026.

Le Maire,

Gérard BRODIN

